

Commune de Norrois

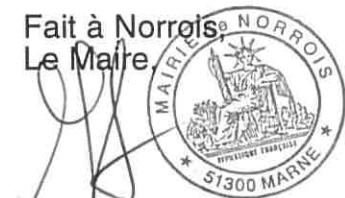
Plan Local d'Urbanisme



Orientations d'Aménagement

"Vu pour être annexé à la délibération du
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme
mis en révision."

Fait à Norrois
Le Maire,



SOUS-PREFECTURE

- 1 FEV. 2008

VITRY LE FRANÇOIS

Etude réalisée par :

ARRETE LE : 13/04/2007
APPROUVE LE : 25 JANVIER 2008.



Environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication
61 chemin du Barrage 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.64.05.01 Fax : 03.26.64.73.32
environnement.conseil@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT	3

PREAMBULE

Les orientations d'aménagement peuvent, par quartier ou par secteur, prévoir les actions et opérations d'aménagement mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 123-1.

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement particulier.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est à dire qu'elles doivent les respecter dans l'esprit.

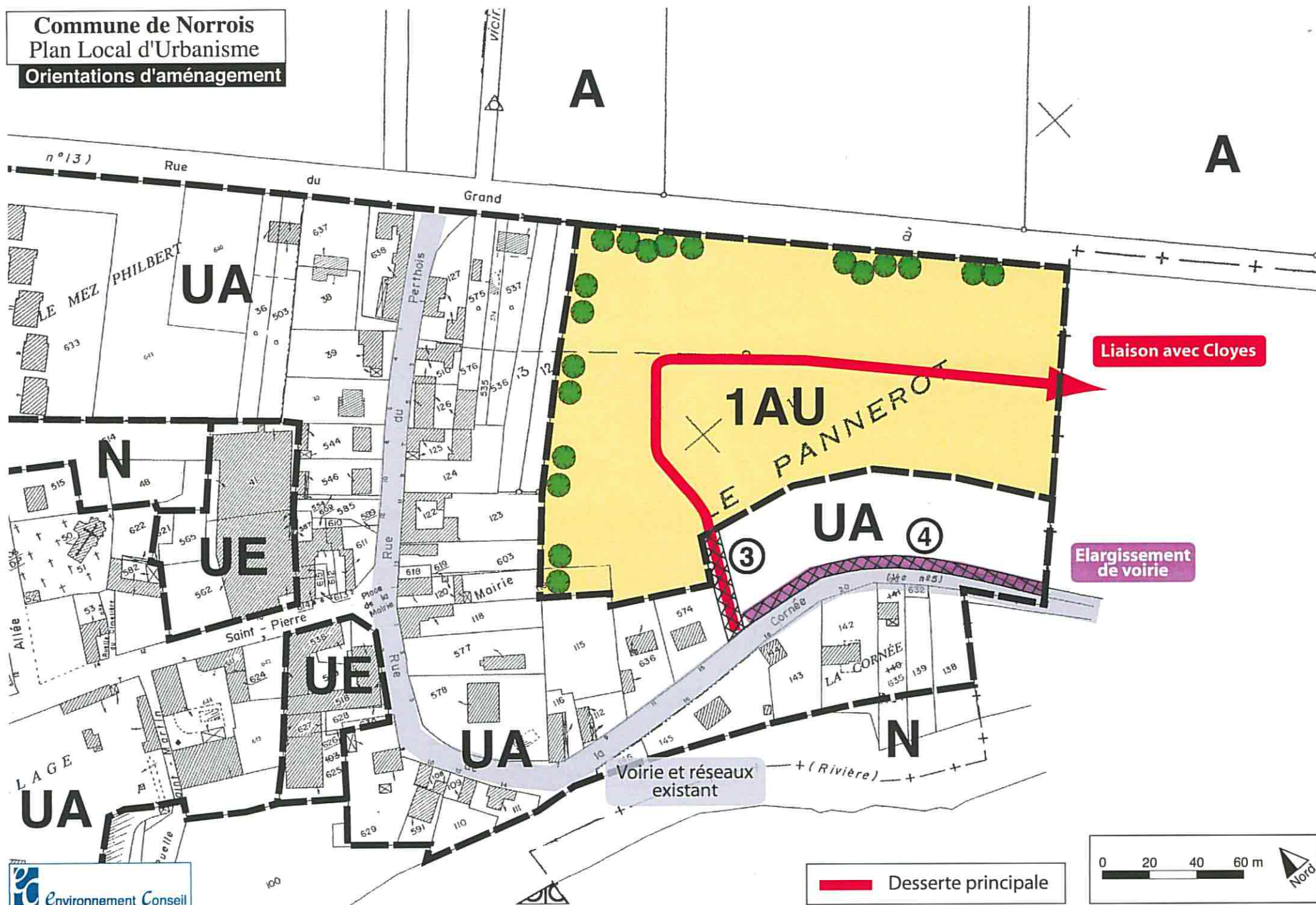
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

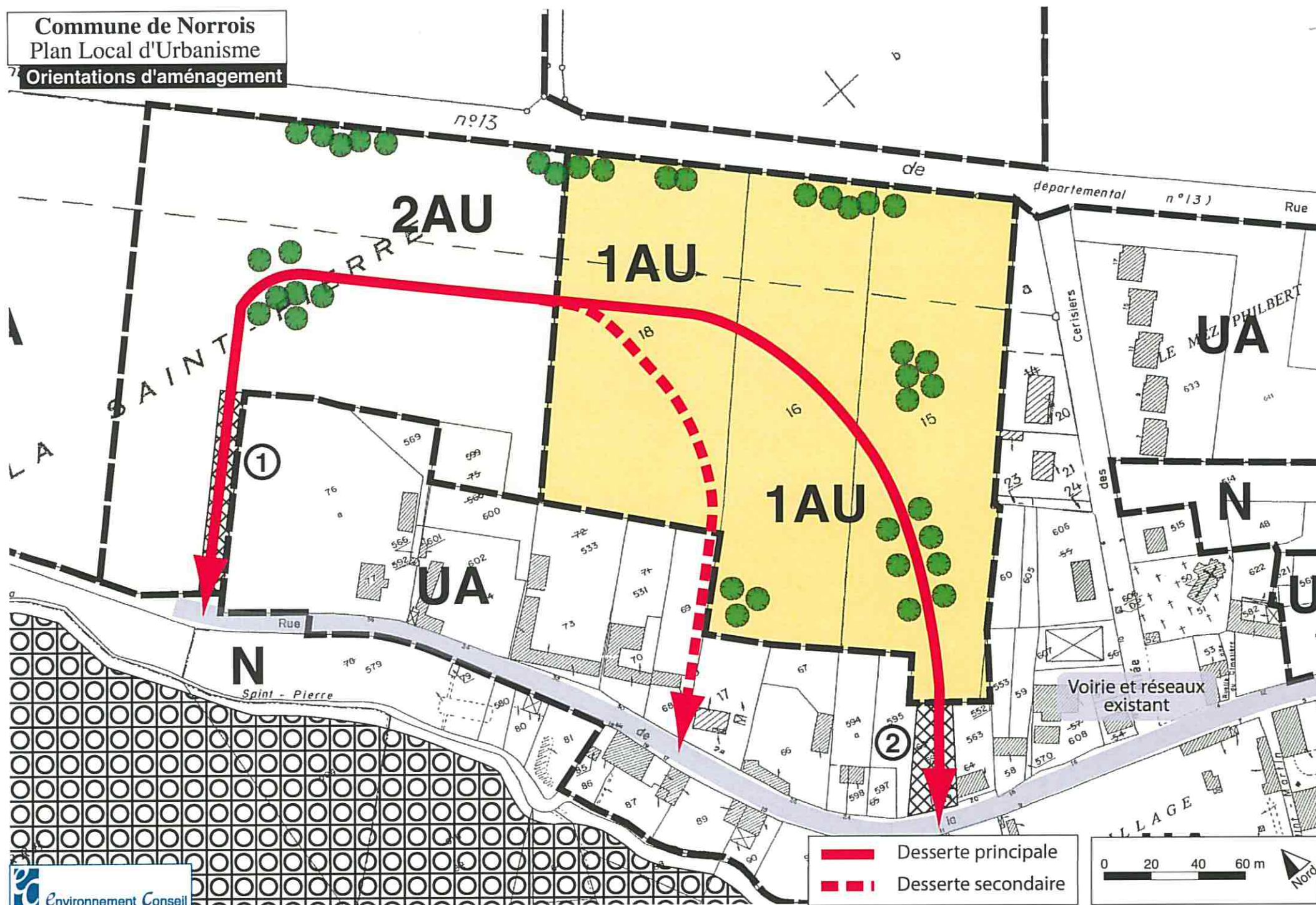
Les orientations d'aménagement concernent l'aménagement des différentes zones 1 AU.

Les opérations de constructions et d'aménagement doivent donc être compatibles avec les schémas suivant.

Les orientations d'aménagement concernent spécifiquement l'organisation de la desserte et des voiries et le raccordement aux réseaux existants. Tout aménagement pourra se faire par phase sous conditions d'une prise en compte globale des Orientations d'Aménagement.

Commune de Norrois
Plan Local d'Urbanisme
Orientations d'aménagement





Commune de Norrois
Plan Local d'Urbanisme
Orientations d'aménagement

